

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2023

Date de la convocation : 20/09/2023

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 26 septembre 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Votants : 15

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Emilie LEFEBVRE par Géraldine ARNOULD, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 26 septembre 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 05 octobre 2023

Objet : ASSOCIATIONS : PARTICIPATION ANNUELLE AUX FRAIS ENERGIES

Madame la Maire rappelle que les associations qui utilisent régulièrement le Foyer Rural et avec qui nous avons passé une convention d'utilisation versent une participation forfaitaire annuelle aux frais d'électricité qui s'élève à 50 €, somme inchangée depuis la délibération du 7 septembre 2020.

Considérant les hausses répétées appliquées par Enedis, il est proposé d'augmenter cette participation, sans toutefois répercuter entièrement la hausse subie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de porter la participation annuelle aux frais d'électricité à 60 € à compter de l'année 2023-2024
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.